

L'Ukraine et la Russie des Soviets à Gênes

Une interview de Rakovsky

Christian Rakovsky

Source : «De Tribune» (Pays-Bas) n°135, mercredi 8 mars 1922, p. 3. Traduction MIA.

De par son séjour ici [à Prague], lié à l'établissement de relations commerciales entre la Tchécoslovaquie et l'Ukraine, j'en ai profité pour poser plusieurs questions au président de la République soviétique ukrainienne, Rakovsky. Je reproduis ci-dessous, en les traduisant fidèlement, ses réponses détaillées :

— **Pourquoi la Russie se rend-elle à Gênes, et pourquoi l'Ukraine souhaite-t-elle, comme les journaux l'ont rapporté, une « délégation distincte » ?**

— La Russie participe à la conférence avec un double objectif : primo, obtenir sa reconnaissance *de jure* ; secundo, s'assurer des moyens financiers et autres pour reconstruire son économie ruinée par les guerres, restaurer son industrie, son agriculture, son matériel de transport, et réguler la circulation monétaire sur des bases saines.

Toutes les républiques soviétiques indépendantes (Ukraine, Biélorussie, Russie au sens strict, Géorgie, Azerbaïdjan, Arménie, Khiva, Boukhara et l'Extrême-Orient) auront à la Conférence une délégation commune et unifiée, conformément à un accord conclu entre elles. De plus, toutes ces républiques sont liées à la Russie soviétique par des unions militaires et économiques.

— **Le rapprochement entre la Russie et les États occidentaux exercera-t-il une influence quelconque sur les méthodes de la Troisième Internationale ? La Russie croit-elle encore à une révolution mondiale ?**

— Par « Troisième Internationale », il faut entendre l'association des partis communistes politiques, qui existent dans presque tous les pays. À Moscou ne siège que son comité exécutif, tout comme autrefois le Bureau socialiste international – le comité exécutif de la Deuxième Internationale – avait son siège à Bruxelles.

La tactique de la Troisième Internationale étant déterminée par des facteurs de caractère général, je ne pense pas qu'un événement comme la conférence de Gênes puisse influencer ses méthodes de lutte. D'ailleurs, cette question ne concerne pas les gouvernements soviétiques.

La révolution sociale mondiale ne figure pas au programme constitutionnel des républiques soviétiques socialistes. Elle relève d'un problème doctrinal, lié au programme des partis, sans rapport avec le fonctionnement des gouvernements soviétiques. À la conférence de Gênes, nous n'avons aucune position à prendre sur cette question, ni pour ni contre.

— **Quelles garanties la Russie offre-t-elle au capital étranger ?**

— Les garanties accordées aux capitalistes étrangers et au capital étranger sont de nature générale et particulières. Générales : les garanties juridiques, déjà inscrites dans nos lois et décrets, récemment

codifiées et complétées dans notre nouveau code civil et pénal, ainsi que dans la loi sur le droit des contrats. Particulières : des garanties matérielles et juridiques seront fournies pour les entreprises ou investissements de capital à destination spécifique.

— Peut-on parler d'un rétablissement de la liberté politique générale en Russie, ou d'une coalition avec d'autres groupes socialistes ?

— La question d'une coopération avec d'autres groupes socialistes en Russie n'a pas été envisagée. D'une part, l'influence de ces groupes est insignifiante ; d'autre part, compte tenu de leurs divergences d'opinion avec le Parti communiste, leur intégration au gouvernement ne pourrait qu'affaiblir l'autorité de ce dernier.

Concernant la « liberté » générale : bien que les dispositions constitutionnelles et légales soient pleinement appliquées – assurant ainsi à la classe ouvrière la dictature –, un système administratif a été créé permettant aux autres classes sociales de défendre leurs intérêts. La suppression de la commission extraordinaire de lutte contre la contre-révolution [*la Tchéka*], le transfert de tous les délits et crimes à la juridiction des tribunaux ordinaires : tout cela marque l'avènement d'une ère nouvelle d'*habeas corpus* pour tous les citoyens, russes ou étrangers, sans distinction de classe.

— De quelle manière une coexistence pacifique entre la Russie et le reste de l'Europe pourrait-elle être obtenue ? Une telle coexistence est-elle même réalisable ?

— Nous demandons aux États capitalistes de respecter le premier paragraphe de l'accord de Cannes : ils ne doivent pas tenter de renverser ou de modifier notre ordre social socialiste. En retour, les gouvernements soviétiques socialistes s'engagent à adopter la même obligation envers les États bourgeois.

La coexistence entre États d'ordres socialiste et capitaliste est déjà un fait établi – aucune divergence d'opinion ne peut donc exister sur ce dernier point.

— Une frontière nette est-elle tracée entre la politique du gouvernement russe et celle de la Troisième Internationale ?

— Le champ d'action de la Troisième Internationale diffère de celui des gouvernements soviétiques. La première vise à organiser les masses laborieuses des différents pays pour conquérir le pouvoir politique, exercé par le prolétariat.

Les gouvernements soviétiques sont des administrations prolétariennes qui, tenant compte des besoins intérieurs et extérieurs, s'efforcent de réguler la production et la distribution.

— De quelle manière les émigrés retournés en Russie pourraient-ils y être actifs ? Que leur exige-t-on sur le plan politique ?

— À plusieurs reprises, des lois d'amnistie ont déjà été promulguées, permettant aux exilés de revenir dans les républiques soviétiques. Ils doivent se soumettre honnêtement aux lois du pays.

— Comment envisagez-vous l'avenir politique de la Russie ?

— La Russie se constituera en une fédération d'États, dotée d'une organisation sociale fondamentalement socialiste, mais tout en estimant que, pour une période indéterminée, le capitalisme doit également avoir la possibilité de se développer – y compris au sein de la République soviétique.